



**BASSIN
DU CONGO
FORETS
EN SURSIS**

GREENPEACE

Menace sur la planète

DANS LE BASSIN DU FLEUVE CONGO SE NICHE UNE IMMENSE FORÊT TROPICALE, LA SECONDE PLUS VASTE DE LA PLANÈTE. L'INDUSTRIE DU BOIS COMPROMET L'AVENIR DE CET ESPACE ESSENTIEL POUR LES HOMMES, LA BIODIVERSITÉ ET L'ÉQUILIBRE DU CLIMAT.



Le deuxième poumon de la planète

LE QUART DES FORÊTS TROPICALES INTACTES

Les forêts du bassin du Congo s'étendent du Cameroun à la République démocratique de Congo (RDC), en passant par le

Gabon, la République du Congo, la République centrafricaine et la Guinée. Cette région immense, grande comme trois fois la France, constitue le quart de la surface de forêts tropicales restant sur terre.

L'Afrique est aujourd'hui le continent le plus touché par la déforestation. L'équivalent de la surface de Paris est rayé de la carte chaque jour. À ce rythme, en 2050, la forêt y aura complètement disparu.

GLOUTONNE INDUSTRIE

L'exploitation du bois est historiquement au cœur de la relation coloniale. Elle en a constitué l'une des facettes les plus sombres, avec l'esclavage puis le travail forcé... Une fois celui-ci aboli, en 1957, l'exploitation a continué. Les industriels ont vidé les forêts d'Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana, avant de se tourner vers les immenses gisements du bassin du Congo. Aujourd'hui, tous les appétits forestiers se focalisent sur la RDC, pays qui concentre les deux tiers des zones de forêts intactes de la région.

L'ouverture de la forêt pour l'exploitation du bois est la première étape de sa destruction...

UN LIEU DE VIE UNIQUE

L'exploitation du bois menace le cadre de vie de dizaines de millions d'habitants, dont les ethnies semi-nomades "pygmées" qui vivent dans et de la forêt. Leur cadre et leur mode de vie sont complètement bouleversés par l'arrivée d'exploitants, à qui l'État attribue, sous forme de concessions, des territoires couvrant parfois plusieurs centaines de milliers d'hectares.

LA TERRE EN ÉQUILIBRE

Les forêts sont bien plus qu'un stock de bois. Elles sont un élément clé de la régulation du climat : elles absorbent le dioxyde de carbone et libèrent de l'oxygène. Elles constituent ainsi d'immenses puits de carbone. Leur destruction dégage donc d'énormes quantités de CO₂ ; à l'échelle de la planète, 25 % des émissions de ce gaz à effet de serre sont dus à la destruction des forêts. Endommagées ou détruites, ces dernières ne peuvent plus jouer leurs nombreux rôles, comme la régulation des cycles de pluie ou la protection contre l'érosion.

BIODIVERSITÉ : UNE RICHESSE INESTIMABLE

415 espèces de mammifères, 11 000 espèces de plantes, 1 117 espèces d'oiseaux et près de 1 000 espèces de poissons d'eau douce ont été recensées pour les seules forêts de RDC. Gorilles, bonobos, chimpanzés, éléphants de forêt et okapis sont parmi les espèces les plus emblématiques de cette extraordinaire biodiversité.

Moins de 10 % des 500 000 plantes recensées sur la planète ont été étudiées en vue d'une utilisation médicale ! Or, les deux tiers des 3 000 plantes ayant des effets actifs en pharmacologie viennent des forêts tropicales. Un arbre comme le moabi est par exemple employé dans plus de cinquante utilisations médicinales. Et l'homme n'a fait qu'entreouvrir une porte sur ce savoir inouï. En détruisant ces forêts, nous détruisons aussi la pharmacie de demain...

Francis Hallé, botaniste et spécialiste de l'écologie des forêts tropicales
« Les forêts primaires risquent d'être anéanties, alors que l'on commence à peine à en entrevoir toute la richesse. Ces écosystèmes regroupent 75 à 90 % de la diversité biologique de la planète. Nous assistons sans réagir à une dramatique destruction ! »



Un modèle d'exploitation ravageur

COMMUNAUTÉS LOCALES DESTRUCTURÉES, FAUNE DECIMÉE, PAUVRETÉ AGGRAVÉE : LE BILAN DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DU BOIS EST DÉSASTREUX. LE MODÈLE JUSQU'À PRÉSENT IMPOSÉ PAR LE MARCHÉ ET SOUTENU PAR LES BAILLEURS DE FONDS DOIT DE TOUTE URGENCE ÊTRE AMENDÉ.

FORÊT SAIGNÉE, FAUNE DÉCIMÉE

Dans le bassin du Congo, il existe un lien direct entre l'exploitation du bois et le commerce illégal de la viande de brousse. En effet, l'ouverture sur des milliers de kilomètres de routes et de chemins forestiers, ainsi que l'utilisation des camions des exploitants, permettent aux braconniers d'accéder à des zones auparavant inaccessibles. Ils peuvent ainsi chasser en toute impunité toutes sortes d'animaux sauvages et alimenter le commerce illégal de la viande de brousse. Des secteurs entiers de forêts ont été vidés de leur faune. Ainsi, même si



un couvert forestier subsiste, les animaux de ces espaces disparaissent. C'est le syndrome de la forêt vide. Ces dégradations sont irréversibles.

CONTRATS DE LA HONTE

Les investigations de Greenpeace en République démocratique du Congo ont révélé que des communautés locales s'étaient vu imposer la signature de scandaleuses parodies de compensation. La société portugaise Sodefor a par exemple signé un contrat avec des villageois stipulant qu'en échange

QUELQUES MIETTES POUR LES POPULATIONS



Les industriels prétendent créer emplois et richesses dans les zones qu'ils investissent. Après des décennies d'exploitation, force est de constater qu'il n'en est rien. Les attentes sont immenses, mais les habitants ne récupèrent que des miettes. Les administrations et les communautés locales ne reçoivent pas les taxes que les sociétés paient... Seuls les exploitants et quelques individus corrompus en profitent.

de 2 sacs de sel, 18 savons, 4 paquets de café, 2 sacs de sucre et 24 bouteilles de bière, elle aurait accès à leur forêt pour l'exploitation! Pire : le contrat précise que tous les habitants s'engagent à ne jamais porter plainte contre les activités de cette industrie. La loi du plus fort règne. Les communautés locales n'ont pas les moyens de connaître et de faire respecter leurs droits.

René Ngongo, coordinateur de l'ONG congolaise Océan :
« Paradoxalement, plus nos forêts sont exploitées, plus les communautés locales de ces régions s'appauvrissent. L'exploitation du bois ne nous apporte aucun bénéfice. »

LA FRANCE AU CŒUR D'UN MARCHÉ JUTEUX

La France est le premier importateur de bois en provenance d'Afrique centrale. Afromosia, wengé, sapelli, okoumé, iroko... ces essences très recherchées servent à fabriquer nos parquets, fenêtres ou meubles. À qualité technique et durabilité équivalentes, elles sont souvent meilleur marché que les essences européennes. Des millions de mètres cubes de bois quittent chaque année Matadi, Douala ou Pointe-Noire pour les ports de La Rochelle ou de Sète. Des millions d'euros sont en jeu.

EXPLOITATION ILLÉGALE

En RDC, de nombreux groupes, comme Sodefor, ITB, Safbois, Trans-M ou Olam, exploitent des zones qui leur ont été concédées en violation du moratoire sur l'attribution de nouveaux titres forestiers de 2002. Globalement, la part du bois importé d'Afrique centrale et issu de l'exploitation illégale reste considérable. Les exploitants forestiers agissent hors de tout contrôle. Le manque de moyens des administrations encourage l'impunité.

RESPONSABILITÉ DES BAILLEURS DE FONDS

La France, l'Union européenne, et surtout la Banque mondiale jouent un rôle très important dans la région. En RDC, la Banque mondiale contribue pour moitié au budget de l'État. Directement ou indirectement, ces institutions ont soutenu et continuent de soutenir les exploitants forestiers, fermant les yeux sur les effets induits de cette industrie. Trop souvent, derrière l'objectif de réduction de la pauvreté affiché en façade se cache un véritable pillage des ressources.

Pour Greenpeace, les seules priorités des bailleurs de fonds responsables et transparents devraient être le renforcement des administrations et de la société civile, ainsi que la réduction de la pauvreté et la protection de la biodiversité.

Photos ci-dessous :
Un ouvrier dans un parc à grumes. Les emplois générés par l'industrie du bois sont souvent précaires et peu payés.

Scandaleux contrat imposé aux habitants : les exploitants achètent auprès des villageois leur impunité avec quelques sacs de sel et des caisses de bière...



Avant qu'il ne soit trop tard

LES DEUX TIERS DES FORÊTS INTACTES D'AFRIQUE CENTRALE SE TROUVENT EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. DE TOUTE URGENCE, LES BAILLEURS DE FONDS, LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS ET LES CONSOMMATEURS DOIVENT S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE CES ESPACES UNIQUES.

RDC, UN ENJEU CRUCIAL

Une forêt immense et un sous-sol gorgé de minerais font de la RDC l'un des pays d'Afrique les plus riches en ressources naturelles... et l'un des plus pauvres.

Relativement préservé, cet espace exceptionnel est à la croisée des chemins. Au sortir de dix années de guerre civile, gouvernement et bailleurs de fonds doivent décider de l'avenir des forêts congolaises. La Banque mondiale table sur le secteur pour renflouer les caisses d'un pays exsangue... L'enjeu est crucial : 60 millions d'hectares de forêts risquent d'être livrés aux exploitants forestiers alors même qu'aucun plan d'affectation des sols associant les populations n'a été fait, et que l'administration ne dispose d'aucun moyen de contrôle sur le secteur.

LES LEÇONS DU PASSÉ

Dans leurs plans de réforme du secteur forestier de la RDC, les bailleurs de fonds doivent

tenir compte des graves ratés de l'expérience camerounaise. En 1994, la Banque mondiale a initié au Cameroun une refonte du secteur forestier qu'elle a présentée comme une manière de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'assainissement d'une filière minée par le pillage et la corruption. En 2007, alors que la plus grande partie de la forêt a été allouée à l'exploitation (73 %), la contribution de cette dernière à la réduction de la pauvreté est négligeable. Dégâts sociaux et environnementaux, manque de transparence et dynamique de pillage persistent.

MORATOIRE !

Greenpeace, aux côtés de nombreuses ONG congolaises et internationales, demande à la Banque mondiale et au gouvernement congolais de maintenir le moratoire sur l'attribution de nouveaux titres forestiers tant qu'un plan de zonage participatif n'aura pas été établi et qu'une gouvernance transparente et efficace de toute la filière bois ne sera pas garantie.

Grégoire Lejanc, chargé de campagne Forêts africaines à Greenpeace :

« En RDC, nous nous battons pour que les Congolais soient partie prenante de tous les processus de décision. La gestion des massifs forestiers doit se faire de manière concertée et servir deux objectifs clés : la protection de la biodiversité et la réduction de la pauvreté. »



produits forestiers pour la pharmacopée, l'agroforesterie, la foresterie communautaire ou encore l'écotourisme peuvent aussi être privilégiés.

NE FINANCEZ PAS LA DESTRUCTION !

Les essences de bois tropicaux d'Afrique centrale se retrouvent sur tous les marchés d'Europe. Wengé pour les parquets, sapelli pour les escaliers... Préférez les bois locaux, économes en énergie et issus de forêts bien gérées, et, en cas d'achat de bois exotique, choisissez le bois issu de forêts certifiées FSC. Il s'agit du seul système de certification garantissant que le bois provient de forêts gérées durablement, c'est-à-dire exploitées de manière écologique et socialement responsable.

À QUAND UNE VRAIE VOLONTÉ POLITIQUE ?

Partout dans le monde, la déforestation fait des ravages. La situation est préoccupante, mais des solutions existent : mise en place d'aires protégées, encadrement de l'exploitation du bois, promotion d'usages moins destructifs de la forêt. Beaucoup s'alarment, cependant les mesures énergiques se font attendre... Encore une fois, les décideurs politiques plient l'échine devant des intérêts économiques à court terme.

ALTERNATIVES

Il faut cesser d'imposer l'exploitation forestière comme seul modèle de développement possible pour toute l'Afrique centrale. L'incroyable richesse de ces forêts doit être reconnue et les zones à protéger identifiées. Des usages plus respectueux comme l'extraction de



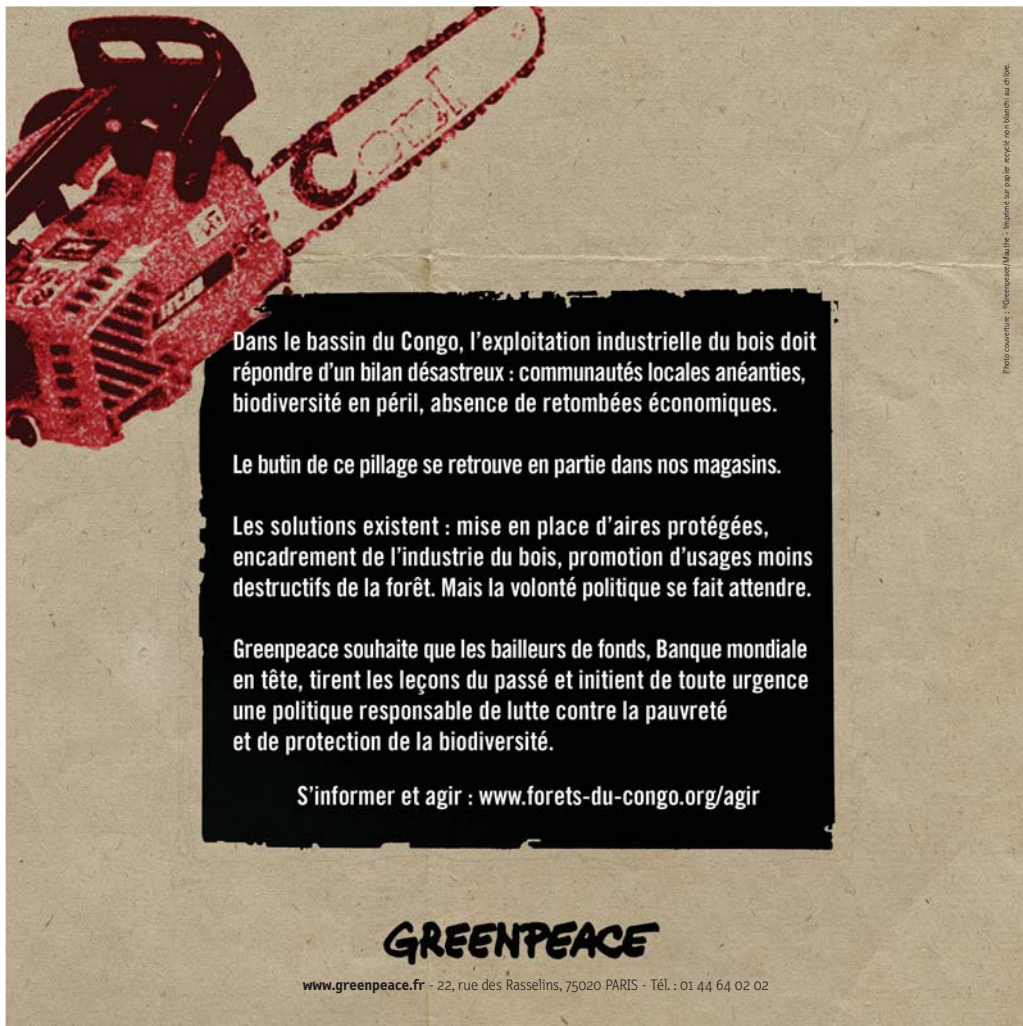


Photo couverture : Greenpeace/Marine - Imprimé sur papier recyclé, non blanchi, au 60%

Dans le bassin du Congo, l'exploitation industrielle du bois doit répondre d'un bilan désastreux : communautés locales anéanties, biodiversité en péril, absence de retombées économiques.

Le butin de ce pillage se retrouve en partie dans nos magasins.

Les solutions existent : mise en place d'aires protégées, encadrement de l'industrie du bois, promotion d'usages moins destructifs de la forêt. Mais la volonté politique se fait attendre.

Greenpeace souhaite que les bailleurs de fonds, Banque mondiale en tête, tirent les leçons du passé et initient de toute urgence une politique responsable de lutte contre la pauvreté et de protection de la biodiversité.

S'informer et agir : www.forets-du-congo.org/agir

GREENPEACE

www.greenpeace.fr - 22, rue des Rasselins, 75020 PARIS - Tél. : 01 44 64 02 02